

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat

**Titre :** Pour une meilleure accessibilité piétonne et cycliste du quai Jurigoz durant et après les travaux de la gare de Lausanne

**Initiant-e(-s) :** Paulraj Kanthia

---

Face aux difficultés rencontrées par les riverains du quartier de Chandieu, notamment lors des jours de pluie, le passage étroit du quai Jurigoz exige une attention particulière. Ce postulat vise à inciter la Municipalité de Lausanne à garantir l'accessibilité pour les piétons et à terme pour les cyclistes, en améliorant l'écoulement des eaux et en adaptant les installations provisoires des travaux en cours.

Le quai Jurigoz, artère vitale reliant la gare de Lausanne au quartier sous-gare, est actuellement affecté par les travaux d'envergure de la gare. Ce passage, emprunté quotidiennement par de nombreux habitants, dont ceux du quartier de Jurigoz, Chandieu & Montolivet, est devenu particulièrement pénible à traverser, surtout en période de pluie. La présente requête a pour but de solliciter votre intervention afin d'améliorer la situation et de préserver la qualité de vie des riverains durant cette période de transition.

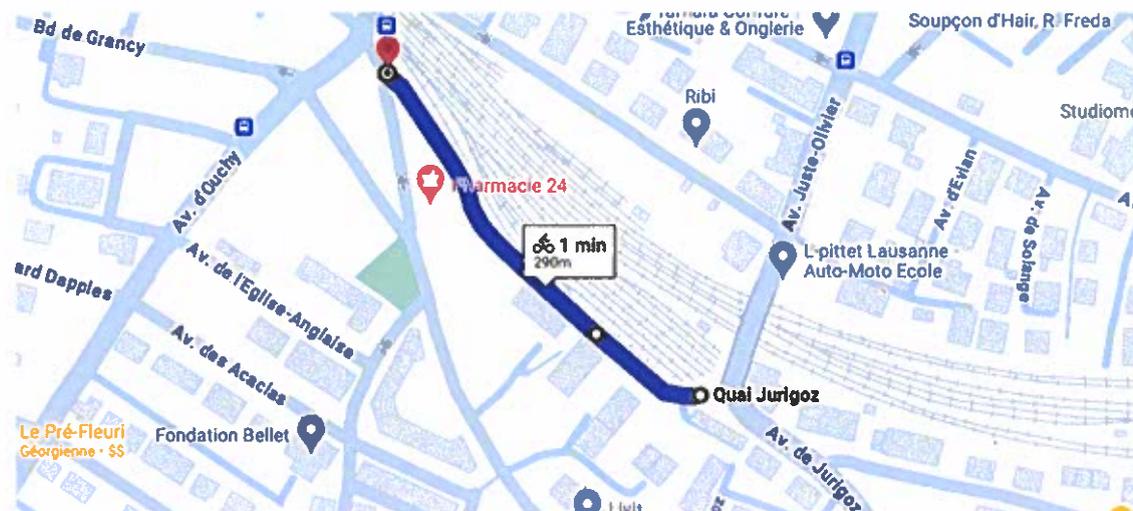
Les travaux de la gare, bien que nécessaires pour l'évolution de notre ville, ont réduit significativement la largeur du passage sur le quai Jurigoz, créant des désagréments majeurs pour les piétons mais également pour les cyclistes. Les jours de pluie, l'eau s'accumule sur les chaussées, rendant le parcours non seulement inconfortable mais également dangereux. De plus, les barrières de chantier actuelles obstruent le passage et ne facilitent pas la circulation, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.

Fig. 1 – Quai de Jurigoz en temps de pluie



# Conseil communal de Lausanne

Fig. 2 – Quai de Jurigoz, situation (google map)



La situation actuelle est loin d'être optimale et requiert une action immédiate. Il est impératif de repenser l'aménagement temporaire pour assurer une accessibilité adéquate. Cela passe par une meilleure gestion de l'écoulement des eaux sur les chaussées et une réorganisation des barrières de chantier pour libérer l'espace nécessaire à un passage sécurisé.

## Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. De prendre des mesures adéquates pour garantir un passage piétonnier sûr et praticable sur le quai Jurigoz durant les travaux de la gare.
2. D'étudier et de mettre en œuvre une solution pour un meilleur écoulement des eaux sur les chaussées, afin d'éviter les accumulations d'eau qui rendent le passage difficile.
3. Réévaluer l'agencement des barrières de chantier pour offrir un espace de passage suffisant, en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite.
4. Au-delà de la période des travaux, nous invitons la Municipalité à envisager l'aménagement du quai Jurigoz pour qu'il soit également accessible aux cyclistes, favorisant ainsi une mobilité douce et durable.

Lausanne, le 4 juin 2024

M. Paulraj KANTHIA

Signataire(s) :

-----